

Compte-rendu du webinaire de rentrée de la Communauté ZAN (Zéro Artificialisation Nette) Mardi 19 septembre 2023, 14h00-16h30 (distanciel)



Animation : Mary-Cathryn Biscroma-Acchiardi (ADEME), Jean Castaing (CDC Biodiversité),
Coline Philippe (CDC Biodiversité).

Rappel du programme

14h00-14h15 : introduction

14h15-14h40 : retours sur le séminaire du 11 mai 2023 (Lyon)

14h40-15h20 : partage du retour d'expérience de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois : « Construction d'un outil géomatique à l'échelle de la collectivité ».

15h20-16h25 : atelier sur les appuis méthodologiques

16h25-16h30 : conclusion

Liste des inscrits

| Prénom - Nom | Entité |
|----------------------|--|
| Alix Savine | SCOT AIRE GAPENCAISE |
| Anaïs Teissonnier | CLS |
| Anne Lefranc | ADEME |
| Anne Vigne | PUCA |
| Annelaure Wittmann | MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE / DHUP |
| Arnaud Sancet | PNR DES GRANDS CAUSSES |
| Béatrice Béchet | UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL |
| Benjamin Dumas | MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR |
| Camille Lebivic | FNSAFER |
| Carole Albouze | communauté de communes MACS |
| Cécile Gallato | AUDAP |
| Chirstelle BORTOLINI | ADEME |
| Clémence Bourcet | CDC BIODIVERSITÉ |
| Clément Feldis | AGENCE D'URBANISME, RÉGION NÎMOISE ET ALÉSIENNE |
| Coline Phillippe | CDC BIODIVERSITÉ |
| Constance Berté | DHUP |
| David Pecquet | DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE |
| Denis Caraire | VILLES VIVANTES |
| Edouard Mougine | MODAAL |
| Florence Lundy | MTE |
| Elen Le Roux | VILLE DE MARGUERITTES |
| Emmanuel Bourieau | AUDIAR |
| Emmanuel Thibier | ADEME |
| Emmanuel David | ADEME |
| Emmanuel Teys | VILLES VIVANTES |
| Enora Vacher | AURAN |
| Fabien Bonnaffous | SCOT DU PAYS DE MAURIENNE |
| Fabienne Marseille | CEREMA |
| François Tresse | RENNES MÉTROPOLE |
| Faustina Franquet | POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS |
| Florent Sourisseau | OPENIG |
| Gil Melin | VILLE DE RIS ORANGIS |
| Grégory Gobron | VILLE DE RIS ORANGIS |

| | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| Harmonie Dagneau | AUDRNA |
| Jean Castaing | CDC BIODIVERSITÉ |
| Jeanne Maréchal | SOL PAYSAGE |
| Kathleen Monod | OFB |
| Lisa-Marine Caterino | MÉTROPOLE SAVOIE |
| Lucie Hardouin | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SÈVRE ET LOIRE |
| Malika Passchier | MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR |
| Marianna Martel | MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR |
| Marie Tabary | COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT-MONTCEAU |
| Marjorie Epplin | CC COËVRONS |
| Mary-Cathryn Biscroma-Acchiardi | ADEME |
| Mathilde Allery | PAYS DE BLAIN |
| Mégane Wollmann | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MAD & MOSELLE |
| Mélanie Berton | LONS LE SAUNIER |
| Nicolas Zacchello | Communauté de communes MACS |
| Nora Guendouzi | CC DU THOUARSAIS |
| Pascal Sauty | SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE |
| Pascal Lory | DGALN |
| Philippe CAILLON | PAYS DE BLAIN |
| Pierre Pageau | REGION OCCITANIE |
| Quentin Valcke | CA2BM |
| Raphaël Dormoy | VILLE DE RIS ORANGIS |
| Sandrine Zaplotny | VILLE DE RIS ORANGIS |
| Sophie de Saint-Amour | DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE |
| Stéphanie Hervieu | AURANGEVINE |
| Tatiana Houdin | METROPOLE SAVOIE |
| Xavier Marié | SOL PAYSAGE |

Mot d'accueil et introduction

Daniela Sanna et Mary-Cathryn Biscroma-Acchiardi, ADEME

L'ADEME remercie tous les lauréats ainsi que les partenaires de l'expérimentation « Objectif ZAN » pour leur implication sans faille dans la démarche. L'expérimentation a débuté il y a plus d'un an afin d'accompagner 22 territoires dans la mise en œuvre du ZAN. Ce webinar s'inscrit dans le cadre des nombreux temps d'échanges et de co-construction qui jalonnent l'expérimentation.

Par ailleurs, des évolutions législatives sont à l'œuvre sur le sujet de l'artificialisation des sols. Outre les deux décrets d'application en cours de révision, une loi visant à faciliter la mise en œuvre de l'objectif ZAN a été promulguée cet été. En décembre 2023, un webinar flash sera consacré à la compréhension de ces textes de loi. En cas de besoin sur le sujet, les lauréats peuvent solliciter leur référent de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) nationale.

Enfin, l'ADEME rappelle aux participants la nécessité de partager leurs retours d'expériences à l'occasion de ces webinaires, même si les études prévues par le lauréat ne sont pas encore abouties. Cela permet par exemple d'échanger sur la démarche, la méthodologie ou les difficultés rencontrées.

Icebreaker

1. Comment vous sentez-vous quand vous pensez au ZAN en cette période ?

Majoritairement, les participants se disent confiants, volontaires voire enthousiastes. Cependant, certains expriment aussi un stress, une colère ou de la morosité lié(e) au sujet du ZAN. L'ADEME et l'AMO nationale soulignent qu'ils se tiennent à l'écoute des collectivités qui rencontrent des difficultés par rapport au ZAN.

2. En 1 mot, quel est votre besoin majeur pour mener à bien votre projet ZAN dans les prochains mois ?

Les participants attendent principalement des clarifications sur le cadre législatif du ZAN.

Retour sur le séminaire du 11 mai 2023 (Lyon)

Le séminaire organisé à Lyon par l'ADEME et l'AMO nationale le 11 mai dernier a été l'occasion pour les membres de la Communauté ZAN de se rencontrer en présentiel, pour la première fois depuis le lancement de l'expérimentation en mai 2022. L'AMO nationale a tiré les enseignements de ces temps de travail et de rencontres particulièrement riches. Un compte-rendu du séminaire est disponible sur la plateforme [Expérimentations Urbaines](#). Coline Philippe et Jean Castaing sont revenus plus spécifiquement sur les ateliers qui se sont tenus à cette occasion.

1- Retour sur l'atelier de co-développement (Coline Philippe, CDC Biodiversité)

L'objectif de cet atelier, qui s'est déroulé en sous-groupes, était dans un premier temps de permettre à chaque participant de présenter ses bonnes pratiques en matière de ZAN. Par la suite, les participants ont été invités à partager leurs difficultés et à chercher ensemble des solutions pour y répondre. Ci-dessous, un résumé des conclusions qui sont ressorties de cet atelier.

A/ 1^{ère} difficulté : comment s'engager dans le ZAN face aux incertitudes réglementaires ?

- Repartir des enjeux et urgences qui imposent la mise en œuvre de la sobriété foncière (déprise agricole, dérèglement climatique, inondations, érosion de la biodiversité, etc.)
- Expliquer la philosophie du ZAN et rappeler qu'elle ne changera pas
- Ne pas perdre de vue les échéances réglementaires qui fixent le cap à atteindre (cf. 1^{ère} période de réduction de la consommation d'Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (ENAF) : 2021-2031)

B/ 2^e difficulté : comment mener une démarche ZAN face à l'opposition frontale de certains élus ?

- Repartir du sens premier de l'objectif ZAN, soit la préservation des sols naturels et sensibiliser et former les élus sur ces enjeux
- Ne pas perdre de vue les échéances réglementaires qui fixent le cap à atteindre (cf. 1^{ère} période de réduction de la consommation d'ENAF : 2021-2031)
- Objectiver le débat sur le ZAN (élaboration de diagnostics territoriaux, cartographies, atlas de la biodiversité, concertation, etc.)
- Révéler les points de convergence entre le ZAN et les autres politiques publiques portées par la collectivité (ex : revitalisation des centres-bourgs)

C/ 3^e difficulté : comment contribuer à l'acceptabilité sociale du ZAN ?

- Repartir des enjeux et urgences qui imposent la mise en œuvre de la sobriété foncière (déprise agricole, dérèglement climatique, inondations, érosion de la biodiversité, etc.)
- Développer des alternatives attractives aux formes urbaines peu denses (cf. triptyque "nature, services, transports" et "qualité des espaces publics")
- Développer l'intensification des usages de l'espace urbain (ex : réversibilité, mixité des usages, chronotopie)
- Tenir un discours clair, cohérent et honnête sur le ZAN

D/ 4^e difficulté : comment éviter une envolée des prix du logement due au ZAN ?

- Conserver la maîtrise foncière au niveau de la collectivité (ex : mise en place de baux tels que des baux réels solidaires)
- Solliciter l'appui des Etablissements Publics Fonciers (EPF), pour garantir des prix de logements abordables

E/ 5^e difficulté : comment coordonner le ZAN avec les autres politiques publiques de la collectivité ?

- Travailler sur le ZAN avec l'ensemble des parties prenantes et ce dès la phase amont du projet (ex : mise en place d'un comité partenarial autour du ZAN)
- Exploiter et développer des outils transversaux (ex : kit "Visée 360" du Centre de Ressource du Développement Durable)

2- Retour sur l'atelier sur les cinq outils complémentaires (Jean Castaing, CDC Biodiversité)

Ci-dessous les grandes étapes de la construction de la boîte à outils :

- **inventaire des outils et indicateurs** utiles à la mise en œuvre du ZAN : guides et rapports, outils réglementaires de l'urbanisme, outils de diagnostic et bases de données, outils d'évaluation et indicateurs, outils de sensibilisation, plateformes et communautés (juin 2022 – janvier 2024)
- réalisation de **fiches sur les outils les plus pertinents** (octobre 2023 – janvier 2024)
- construction de **5 outils complémentaires** par l'AMO nationale (octobre 2023 – décembre 2024)

Les temps d'ateliers réalisés depuis le début de l'expérimentation ont permis de faire ressortir 11 pistes d'outils complémentaires : guide grand public « Pourquoi le ZAN ? », guide sur des retours d'expériences de sensibilisation et de concertation sur le ZAN, publication sur les idées reçues du ZAN, synthèse des outils existant et des réflexions sur le financement du ZAN, guide sur la réalisation d'un diagnostic territorial ZAN, vidéo grand public sur les enjeux de préservation des sols naturels, kit de sensibilisation grand public pour les collectivités, podcasts sur le lien entre ZAN et vie quotidienne, websérie sur le ZAN « points de vue d'habitants », quizz pour améliorer la connaissance des territoires, guide pour réaliser le suivi de l'artificialisation.

Au cours du séminaire du 11 mai, ces onze outils ont été présentés à la communauté ZAN afin de les soumettre au vote des participants, cinq outils devant être finalement sélectionnés. Les outils retenus par l'ADEME et l'AMO nationale suite à ce vote sont les suivants :

- **Guide grand public « Pourquoi le ZAN ? »** (réalisation pour le T1 2024) : ce guide sur les bénéfices/apports d'une politique de Zéro Artificialisation Nette permettra de rappeler le sens de l'objectif fixé par la Loi Climat et Résilience. Cette publication pourra être mise en ligne et diffusée localement dans les collectivités membres de l'expérimentation.

- **Guide sur des retours d'expériences de sensibilisation et de concertation sur le ZAN** (réalisation pour le T4 2024) : ce document se basera sur les démarches de sensibilisation et de concertation menées dans le cadre de l'expérimentation. L'objectif sera de présenter les réussites et les limites de ces travaux. Cet outil permettra aux collectivités désireuses de se lancer dans ce type d'actions sur le ZAN de disposer d'un large panel de retours d'expériences qui permettra d'élaborer plus facilement un « événement ZAN ».

- **Publication sur les idées reçues du ZAN** (réalisation pour le T2 2024) : équivalent d'un « ZAN pour les nuls », ce document permettra de traiter les préjugés les plus fréquents sur le ZAN. Des exemples rencontrés par les porteurs de projets dans leurs interactions avec leurs collègues, leurs élus ou des grands aménageurs aideront à construire ce guide. Une vingtaine de cas pourra ainsi être traitée au moyen d'arguments et de schémas.

- **Synthèse des outils existant et des réflexions sur le financement du ZAN** (réalisation pour le T3 2024) : ce livrable aura pour vocation de recenser les outils financiers permettant de mettre en œuvre le ZAN et de disposer d'une base de discussion sur ces sujets avec des acteurs institutionnels tels que la Banque des Territoires. Les avantages et inconvénients des outils existants seront notamment analysés.

- **Guide sur la réalisation d'un diagnostic territorial ZAN** (réalisation pour le T2 2024) : ce document mettra en exergue les questions à se poser en matière de ZAN au moment de réaliser son diagnostic territorial. Des entretiens courts avec des lauréats pourraient permettre de disposer d'exemples précis. L'outil sera idéalement mis à jour en fonction des évolutions réglementaires.

Partage de retour d'expérience

Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) : « Construction d'un outil géomatique à l'échelle de la collectivité »

Intervenants

Quentin Valcke, responsable transition écologique à la CA2BM

Emmanuelle Ducamp, responsable SIG à la CA2BM

Sandrine Quinbetz, directrice planification urbaine – SIG- ADS à la CA2BM

Alice Connault, cheffe de projet chez CLS¹

Alice Royer, CLS

La Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) est une intercommunalité des Hauts-de-France qui compte 68 000 habitants et se compose de 46 communes. 80 % de la population vivent dans une des six communes de la façade littorale. Très riche d'un point de vue environnemental, 23 % de sa superficie étant recouverte par des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) et 20 % par des zones à dominante humide, le territoire est également soumis à des risques de submersion marine et de recul du trait de côte. Avec 45 % de résidences secondaires, la CA2BM est par ailleurs marquée par l'activité touristique.

Suite à la promulgation de la Loi Climat et Résilience en août 2021 et dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la collectivité a développé des outils communs à l'ensemble de l'agglomération afin d'améliorer sa connaissance du territoire, notamment en matière de SIG (Système d'Information Géographique). Pour ce faire, la CA2BM a fait appel au bureau d'études CLS afin de créer un observatoire de l'artificialisation des sols. Cette prestation d'une centaine de milliers d'euros s'étend sur 13 mois². Par la suite, la collectivité travaillera sur l'appropriation par les acteurs du territoire des outils qui auront été développés.

¹ Bureau d'études « Collecte-Localisation-Satellite », AMO locale de la CA2BM.

² Finalisation en janvier 2024.

1- Création de l'observatoire géomatique

A/ Etat des lieux

Les couches de SIG ont été exploitées sans traitement. Afin d'avoir des données disponibles sur l'ensemble du territoire, CLS a choisi de construire l'observatoire sur la base d'une Occupation du Sol (OCS) locale (OCS 2D). Les travaux réalisés sur l'OCS 2D seront transférés vers l'OCS à grande échelle (OCS GE) quand celle-ci sera disponible sur le territoire. L'objectif est qu'à terme l'observatoire soit intégralement utilisable par la CA2BM.

Le premier niveau de compréhension de la structure du territoire se situe dans l'analyse des ENAF et des zones artificialisées (slide 10). L'observatoire a la capacité de générer des statistiques sur l'ensemble du territoire et à l'échelle communale, ce qui permet des comparaisons (slide 15). La nomenclature employée pour mener cette analyse distingue les « sols artificialisés », des « sols artificialisés sous conditions » et des « sols non artificialisés » (slide 12). Ce travail a permis à la CA2BM de déterminer une enveloppe théorique d'artificialisation pour la période 2021-2031. Les notions de seuil n'ont pas été intégrées car la collectivité s'est basée sur l'OCS 2D. A noter qu'une couche a été spécialement créée pour mesurer l'artificialisation d'après le cadre réglementaire du ZAN.

Des données ont également pu être exploitées sur la perméabilité des sols (slide 13). Enfin, une cartographie des réglementations en vigueur sur le territoire a été produite (slide 18). Celle-ci renseigne les zones de risques, les zones d'espaces naturels protégés, ainsi que celles de restrictions réglementaires. Cette superposition des zones à enjeux réglementaires permet de distinguer des interstices potentiellement plus favorables à la construction.

B/ Indicateurs ZAN et matrices : éviter

Dans le cadre de l'observatoire, une matrice de constructibilité permettant d'appliquer l'esprit de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) au ZAN (slide 20) a été bâtie.

En matière d'évitement, pour définir l'inconstructibilité des ENAF, on a tenu compte des zones inconstructibles d'après la réglementation et d'une « doctrine » de la CA2BM se basant sur la réglementation des risques et la qualité des espaces naturels du territoire (slide 21). Un scoring a été appliqué sur les différentes couches et des seuils ont été définis afin de discriminer les espaces entre eux. Le scoring et les seuils ont été établis sur la base des expertises locales. A souligner la précision de ces données qui peuvent aller jusqu'au niveau communal (exemple de Cucq, slide 25). Cette méthode a permis de déterminer des possibilités de densification verticale. Ainsi, dans la commune de Berck, le croisement de la BD topo et des fichiers fonciers a permis d'estimer le nombre d'étages par bâtiment afin d'envisager des potentiels de surélévation (slide 27).

C/ Indicateurs ZAN et matrices : réduire

En matière de réduction, la collectivité souhaite favoriser la constructibilité à proximité d'espaces déjà artificialisés. Le contexte urbain dans sa globalité (proximité aux transports et aux équipements notamment) a permis d'évaluer le niveau d'attractivité des différents espaces. Des zones tampons ont ainsi été déployées sur les différentes cartographies. Les données sur les zones réglementaires ont été ajoutées à ces éléments afin d'éviter également d'artificialiser sur des espaces à enjeux écologiques ou à risques.

D/ Indicateurs ZAN et matrices : compenser

Ce sont principalement les zones artificialisées délaissées et soumises à des contraintes réglementaires, voire inconstructibles, qui ont été identifiées pour de la renaturation. La disponibilité du foncier et notamment la

présence de dents creuses a également été scrutée attentivement. Globalement, le potentiel de renaturation n'est pas très important sur le territoire. De plus, il faut tenir compte du fait que les délaissés potentiellement renaturables sont souvent éligibles à de la requalification urbaine. C'est principalement le contexte urbain qui permet d'arbitrer entre ces deux usages « concurrents ». Les parkings liés à l'attractivité touristique du territoire constituent aussi un enjeu majeur, ceux-ci étant très fortement sous-utilisés en dehors de la période estivale. A noter, que parmi les trois mesures « ERC », la compensation est la plus difficile à cartographier car avec peu de friches sur le territoire, il n'est pas aisé de définir des critères spatiaux objectifs qui définiraient des zones à compenser. Les zones que l'observatoire mettra en avant mériteront donc particulièrement d'être affinées par la connaissance du territoire.

2- Appropriation et pédagogie autour de l'objectif

Cette seconde phase de la démarche se déploiera principalement à partir du dernier trimestre de 2023. Des groupes de travail selon les types d'acteurs favoriseront l'appropriation du travail cartographique de CLS. Pour l'heure, un comité de pilotage de lancement a été organisé avec les élus afin de présenter le fonctionnement et les objectifs de l'observatoire géomatique.

Dans un souci de pédagogie, la collectivité et CLS développeront un atlas de cartes qui servira de support de présentation à destination des acteurs du territoire pour permettre une bonne compréhension des dynamiques passées en matière d'artificialisation.

Les intervenants précisent que si l'observatoire permet de croiser de nombreuses analyses, il reste avant tout un outil d'aide à la décision et non pas un outil de planification. Des données sur les enjeux agricoles et de stockage de carbone n'ont par exemple pas pu être intégrées à l'outil, faute de bases de données unifiées sur ces sujets à l'échelle de l'intercommunalité. Cependant, des évolutions concernant l'accessibilité des données pourront permettre d'intégrer de nouveaux champs, l'observatoire se voulant évolutif. Par ailleurs, afin de disposer de cet outil de façon autonome dans les prochaines années, et notamment de faire toutes les actualisations nécessaires, il est indispensable pour la collectivité de se doter d'un service SIG capable d'exploiter les données.

Atelier sur la mutualisation des appuis méthodologiques

Présentation du travail sur les appuis méthodologiques (Coline Philippe et Jean Castaing, CDC Biodiversité)

Dans le cadre de l'accompagnement des lauréats de l'expérimentation, chacun d'entre eux s'est vu attribuer un référent de l'AMO nationale pour lui fournir un appui méthodologique sur divers sujets. Des programmes d'appui méthodologique ont ainsi été élaborés à partir de décembre 2022 après une analyse poussée des besoins des lauréats. L'atelier présenté ci-dessous porte sur la mutualisation des appuis méthodologiques proposés aux lauréats.

Objectifs

- Permettre à chaque collectivité d'exprimer ses besoins aux autres participants du groupe en matière d'appui méthodologique et de les expliquer brièvement. Les besoins exprimés devront être en lien avec la thématique du groupe.
- Permettre à chaque collectivité de comprendre comment le dispositif d'appui méthodologique va être mis en place dans le cadre de l'expérimentation (groupes de travail, etc.).
- Insuffler une dynamique d'entraide et de soutien entre les territoires lauréats de l'expérimentation.
- Identifier des besoins et sujets communs relatifs à la thématique du groupe qui nécessitent un appui méthodologique particulier et l'organisation d'un groupe de travail dédié.

Déroulé

Cet atelier animé par l'AMO nationale s'est déroulé en deux temps, en une heure environ. Les groupes d'échanges ont été organisés, de sorte que chaque lauréat travaille avec ses pairs sur deux demandes d'appui méthodologique communes. Les groupes ont ainsi été définis afin que puissent être balayées les grandes thématiques d'appui suivantes :

- 1- sensibilisation et concertation grand public ;
- 2- sensibilisation, formation et concertation avec les acteurs locaux (élus, entreprises, associations) ;
- 3- expertise en matière de diagnostic territorial (hors mesure) et d'urbanisme réglementaire ;
- 4- expertise sur la renaturation ;
- 5- expertise sur la mesure de la consommation d'ENAF/artificialisation.

Les participants ont été invités à préciser leurs besoins et attentes vis-à-vis des deux thématiques sur lesquelles ils devaient travailler lors de l'atelier. L'exercice était ensuite de les aider à trouver collectivement des synergies, des idées à étudier et à approfondir ensemble lors de prochains groupes de travail.

Conclusions des ateliers

1- Sensibilisation et concertation grand public

- Les participants à cet atelier souhaitent que des supports de sensibilisation communs soient produits au niveau national et qu'une utilisation locale de ces documents soit assurée par la suite.
- Dans le même ordre d'idée, il a été proposé de créer une bibliothèque centralisée de supports de communication sur le sujet du ZAN.
- La question de l'acceptabilité du ZAN est celle qui revient le plus concernant le sujet de la sensibilisation. C'est en effet une des clés pour assurer une déclinaison optimale de l'objectif, qui ne se fasse pas « contre » la population. L'acceptabilité du ZAN est plus difficile à promouvoir en milieu rural selon les participants.
- Il faudra également travailler la question de l'acceptabilité du ZAN dans sa déclinaison concrète. Le grand public accepte l'objectif ZAN en théorie. L'enjeu est de passer de la théorie à l'application concrète. C'est ce dernier point qui devra faire l'objet d'une bonne acceptabilité de la population afin que les politiques de sobriété foncière puissent être menées sereinement.

2- Sensibilisation, formation et concertation avec les acteurs locaux (élus, entreprises, associations)

- Les participants ont commencé par distinguer trois types de publics qui seront visés dans le cadre de cet appui : élus, acteurs privés de l'aménagement, grandes collectivités et partenaires institutionnels. En fonction du public visé, les modalités d'actions pourront s'avérer très différentes.
- Par ailleurs, les participants ont identifié deux outils principaux pour mener ces démarches. Des présentations « classiques » (et leur mode d'animation), nourries de retours d'expériences d'autres territoires et d'interventions d'experts, semblent pertinentes. Les visites de terrain sont aussi un bon moyen de présenter concrètement des retours d'expériences et d'adopter une vision plus objective des leviers mobilisables.
- On note également trois points d'attention qui seront pris en compte pour construire les contenus : dépasser les logiques chiffrées³, donner des exemples inspirants (leviers mobilisés par d'autres territoires), imaginer des supports adaptés aux enjeux ruraux. Il sera aussi essentiel de tenir compte des dernières évolutions législatives.

3- Expertise en matière de diagnostic territorial (hors mesure) et d'urbanisme réglementaire

- Les participants à cet atelier souhaitent que des supports de sensibilisation communs soient produits au niveau national permettant de parler du ZAN sans parler de chiffres. La sensibilisation des élus est essentielle et dans un contexte de la nouvelle loi du 20 juillet 2020, il est nécessaire de construire des outils permettant de contrer les futures demandes du droit à l'hectare.
- La question de l'opérationnalité du ZAN est également une attente forte. Il est nécessaire de construire des guides permettant de traduire le ZAN dans les documents de planification. Quels outils mobilisés ? Comment dessiner les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ? Comment écrire un règlement permettant de transcrire le ZAN ? Pour appliquer le ZAN, il faut que les documents d'urbanisme le rendent possible.

³ Renforcées par le « droit à l'hectare » de la loi visant à faciliter la mise en œuvre du ZAN

4- Expertise en matière de renaturation

- Le premier sujet commun aux territoires qui ont demandé un appui en matière de renaturation est l'identification des potentiels de renaturation. Il sera ainsi nécessaire d'échanger sur les méthodes employées par chaque territoire afin de nourrir leurs réflexions.
- Plusieurs participants souhaitent également clarifier les contours du dispositif « zones préférentielles de renaturation » qui pourra être mis en œuvre au sein des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT). Pour ce faire, il est envisagé d'interroger les services de l'Etat sur le sujet afin de disposer d'éléments de cadrage. Cet entretien pourra être préparé en amont par l'ensemble des acteurs intéressés par ce sujet.
- Par ailleurs, la possibilité de développer un catalogue présentant des retours d'expériences de désartificialisation (notamment coûts) intéresse plusieurs participants. Des exemples de chaque territoire pourraient ainsi être mobilisés dans ce document.
- En complément de ce dernier outil, un catalogue sur les solutions innovantes de recréation de sols pourrait également être produit. Pour réaliser ce travail, il sera utile de s'inspirer du guide TERNATEC évoqué lors du webinaire du 11 janvier 2023 et qui sera publié dans les prochaines semaines ou prochains mois.

5- Expertise sur la mesure de consommation d'ENAF/artificialisation

- Afin de disposer de retours d'expériences complémentaires sur ce sujet, les participants proposent de créer un forum de discussion ouvert également à d'autres collectivités. Cependant, ce type de démarche risque d'être trop ambitieux compte tenu du temps dont disposent les référents pour réaliser les appuis méthodologiques. Des échanges avec d'autres territoires moteurs sur le sujet pourraient a minima être organisés par les référents de l'AMO nationale. Le but serait de disposer de méthodologies communes cohérentes et consolidées, notamment sur les DOC-DACT⁴ qui sont souvent mal renseignées.
- Il semble pertinent pour plusieurs participants de construire des indicateurs permettant d'évaluer objectivement la qualité des projets au regard du ZAN.
- Des points pourraient également être effectués afin d'échanger sur l'outil MUSE du Cerema.
- Enfin, plusieurs lauréats souhaitent affiner leur travail sur des données complémentaires à l'OCS GE telles que les sous-sols des puits de carbone.

Conclusion

Pour clore le webinaire, un sondage a été effectué en direct afin d'évaluer le niveau de satisfaction des lauréats présents. Sur 22 répondants, 12 se sont déclarés « satisfaits » et 10 « très satisfaits ».

L'ADEME remercie tous les participants du webinaire pour la richesse des temps d'échanges et en particulier la CA2BM pour son retour d'expérience.

⁴ Déclarations d'ouverture et de fin de chantier – Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux